

N° 27

Mai 2023

165, rue Garibaldi 69401 Lyon Cedex 03

Téléphone : CAE : 04 78 63 32 37 / HDF : 04 72 77 22 06

Email: solidairesfinancespubliques.drrip69@dgfip.finances.gouv.fr

Salut les gones !



Le Canut Sans Cervelle

Journal à parution irrégulière mais toujours appréciée.

Edito

Alors que l'inflation fait rage en ce début d'année 2023, depuis le 1^{er} mai 2023 l'indice minimum de traitement des trois Fonctions Publiques (état, hospitalière, territoriale) s'est vu relevé au niveau du Smic afin d'éviter que le traitement de certains agents ne passe pas en dessous du seuil du Smic .

Selon les données du gouvernement, plus de 1,1 millions d'agents des trois fonctions publiques sont concernés par ce relèvement qui touchent uniquement les plus bas salaires.

Pour les agents ne répondant pas à ce critère, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Stanislas Guerini a indiqué qu'il rencontrerait les organisations syndicales « avant l'été 2023 » pour « discuter » de la hausse des salaires des fonctionnaires alors que le niveau d'inflation se situe actuellement à près de 6 % et que la valorisation du point d'indice annoncé à l'été 2022 a été de 3,5 %.

Mais de qui se moque-t-on ? Pourquoi discuter lorsque les décisions qui doivent être prises semblent évidentes ?

Il y a à l'évidence un double mépris dans ces annonces. D'une part, un mépris vis-à-vis de la précarité dans laquelle s'enlisent ces 1,1 millions d'agents (difficulté d'accès au logement, difficulté dans l'obtention d'un prêt immobilier,...) et d'autre part un mépris vis-à-vis des autres agents publics qui voient leurs situations financières se dégrader d'année en année face au gel du point d'indice (+ de 20 % de perte de pouvoir d'achat en 20 ans).

Il est intéressant de noter que les annonces s'inscrivent dans un contexte où le gouvernement fait de l'attractivité de la Fonction Publique « un véritable enjeu afin d'attirer et de fidéliser les talents dans les administrations ».

Une question mérite d'être posée : un agent dont le traitement se situe au niveau du Smic est-il un talent ?

Face à la pénurie de fonctionnaires et au manque d'attractivité de la Fonction Publique, un salon national s'est tenu le jeudi 4 mai à Paris avec le slogan « Choisir la précarité le service public ! » une première depuis 7 ans.

Permanences SFP à l'HDF.

Nous tiendrons des permanences au local syndical de l'hôtel des Finances les jeudis matins des :
11 mai; 25 mai et 1er juin

Résident de la république.

Comme vous avez pu le lire dans le Tout Lyon, notre directeur dit que dans la fonction publique, on ne parle plus d'agent mais de résident ... comme dans les EHPAD !

D'où la nécessité de reculer l'âge de départ à la retraite ! CQFD

Pour vous y préparer, bientôt disponible sur consoles et PC le nouveau jeu vidéo que le gouvernement met à votre disposition dès le 1er septembre 2023:



ESTEVE... Ou le nouveau bazar

Cette nouvelle application interministérielle, ne s'adapte pas à la procédure de recours de l'évaluation professionnelle à la mode DGFIP.

Nos spécificités ne se retrouvent pas ailleurs. De ce fait les collègues qui souhaitent déposer un recours le font via Estève comme cela est prévu ...

Cependant, des collègues d'autres directions que la nôtre ont été contactés par leur service RH afin de déposer leur recours hiérarchique par le biais d'un formulaire séparé, car Estève n'est pas suffisant (en terme de format) et ne peut pas gérer les recours hiérarchiques, puis les recours devant la CAPN.

En effet ce type de recours n'existe pas dans les autres ministères utilisant cette application.

La DG a demandé une évolution pour la future campagne de 2024, afin que la gestion RH y soit intégrée. Cependant, cette modification étant portée uniquement par la DGFIP, ce n'est pas évident que cette demande aboutisse pour des raisons de coût.

Compte tenu du peu de fiabilité de cette application, SFP te conseille de conserver tous les documents par-devers toi afin d'éviter des difficultés.

En outre, avant de rédiger ton recours prend l'attache d'un copain de Solidaires et garde des doubles à toutes les étapes du recours.

Mutations : attention aux déclarations de revenus 2022.

Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) qui auraient dû être mises en place lors de l'établissement des fiches de mutations pour 2023 et qui devraient être appliquées en 2024.

En conséquence pour bénéficier de la **priorité de rapprochement de conjoint**, la priorité va s'appliquer aux agents mariés, aux agents pacsés déclarant conjointement leurs revenus avec leur partenaire.

Pas de changement pour les agents mariés.

La DG ne donnera une priorité qu'aux pacsés qui auront déposé en 2023 pour 2022 une déclaration commune.

Sans déclaration commune et donc sans avis d'imposition 2023 commun, pas de priorité de rapprochement de PACS prise en compte pour les mutations 2024. Sinon, les agents pacsés qui ne déclareront pas conjointement leurs revenus, par choix ou parce que le PACS est trop récent (datant de 2023), il n'y aura plus de priorité.

Pour les agents en situation de concubinage :

Les concubins n'auront plus droit à une priorité, quelle que soit leur situation déclarative.

En revanche, ils pourront bénéficier d'un critère supplémentaire à titre subsidiaire, qui leur permettra de voir leur demande examinée en convenance personnelle, mais :

Après tous les prioritaires et avant les agents ne bénéficiant d'aucune priorité, ni de critères complémentaires.

Attention, là encore les conditions à remplir changent : **Ces derniers devront, pour le mouvement 2024, justifier que l'avis d'imposition des deux concubins soit établi à la même adresse d'imposition.**

Il n'y aura pas de dérogation, la priorité pour demain, c'est maintenant qu'on y pense !

Dernière minute : Mouvements locaux.

La note pour les mouvements locaux est en préparation et l'ouverture de l'application ALOA pour le dépôt des demandes de mutations locales devrait intervenir autour du 15 mai.

Rappelons qu'en dérogation à la règle de séjours de 3 ans, les contrôleurs nommés B stagiaire le 1er octobre 2020 peuvent participer au mouvement local du 01 septembre 2023

Comme vous avez pu le lire dans le Tout Lyon, notre directeur considère qu'à la DGFIP, on ne parle plus de contribuable mais de client.

Nous informons notre aimable clientèle, que vous serez bientôt reçu par un de nos résidents.



Plan de lutte contre la fraude ?

Le gouvernement annonce un plan de lutte contre la fraude fiscale en axant sa communication sur la lutte contre la fraude des très riches et des multinationales. La déclaration d'intention est donc louable et s'accompagne de la promesse de 1 500 effectifs supplémentaires dédiés à la fraude fiscale.

En 2018 Solidaires Finances Publiques évaluait la fraude fiscale entre 80 et 100 milliards d'euros. Le gouvernement a annoncé le mois dernier avoir mis en recouvrement 14,6 milliards d'euros en 2022 suite à contrôle fiscal. La marge de progression n'est donc pas négligeable et nous pourrions donc accepter l'augure et nous féliciter de ces mesures, mais...

Mais il est question « d'effectif supplémentaire » pour le contrôle fiscal et pas de créations d'emplois. Nos expériences passées peuvent nous faire craindre qu'il s'agisse de simples redéploiements de postes sans créations d'emplois et donc d'un affaiblissement d'autres missions. Rappelons que Solidaires Finances Publiques évalue à 4 000 le nombre des suppressions d'emplois dans la sphère contrôle fiscal ces dernières années. Les moyens nouveaux ne viendront donc même pas compenser les pertes.

Mais les agents du contrôle fiscal se heurtent continuellement aux entraves faites à l'exercice de leur mission dont la fameuse loi ESSOC votée sous le premier mandat d'Emmanuel Macron. Pour la lutte contre la fraude transnationale, ils sont toujours confrontés aux difficultés et aux lenteurs pour obtenir des réponses à leurs demandes d'assistances administratives internationales.



DES TERRORISTES PARTOUT:



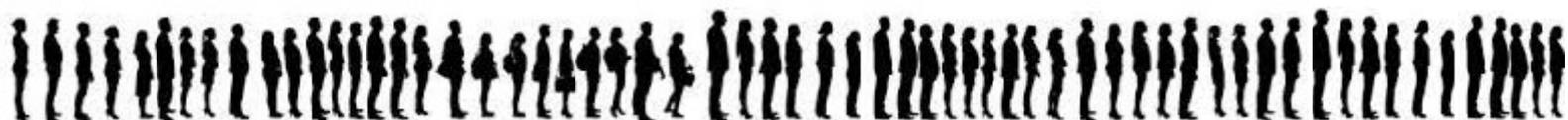
Mais l'éternelle pression statistique exercée par la DGFiP sur les agents les pousse à faire toujours plus vite au détriment de la qualité et de l'approfondissement des affaires. A titre d'exemple, l'objectif des vérificateurs était de 12 affaires par an avant la réduction du temps de travail (35H) et il est aujourd'hui de 14 affaires.

Mais, à l'exception du début des années 80 qui a vu un recrutement massif à la DGI et une vraie accélération du contrôle fiscal, nous n'avons depuis connu qu'un affaiblissement progressif et massif de nos moyens humains, législatifs et financiers. Ce ne sont pourtant pas les annonces gouvernementales en faveur de la lutte contre la fraude qui ont manqué sur la période.

Mais, à l'aune du passé récent que penser de la volonté du gouvernement Macron de lutter contre les grandes fraudes. En effet, fin 2018 il a pris des mesures législatives quand la fraude cum-cum a été révélée. Cette fraude organisée par les banques pour soustraire leurs gros clients à l'impôt sur les dividendes est estimée en France à 33 milliards d'euros sur 20 ans (soit deux réformes des retraites !). Dès le début le sénat et les spécialistes ont critiqué et dénoncé en vain les insuffisances des mesures prises. La suite leur a donné raison et cette fraude s'est poursuivie.

Alors oui, nous restons dubitatifs face à l'annonce gouvernementale qui intervient à l'heure où le gouvernement fait feu de tout bois pour détourner l'attention de la réforme des retraites !

En raison d'une forte affluence, votre délai d'attente est estimé à 1 heure...



L'effet boomrang...

Alors que cela n'était pas à l'ordre du jour, les chefs de service ont été informés entre mars et avril par le directeur que les cellules foncières des sites extérieurs de Givors, Tarare et Villefranche réintégraient le SDIF à Lyon à compter du 01/01/2024.

Les organisations syndicales n'ont pas été informées, ni concertées par ce projet qui n'a pas été évoqué lors d'un CSA (comité social d'administration). L'information est remontée par les agents concernés de façon informelle.

Solidaires Finances Publiques condamne ce procédé opaque qui met devant le fait accompli les organisations syndicales et surtout les agents.

Cela crée des situations très tendues dans les services car les candidats

désireux de suivre la mission sont peu nombreux.

Les problèmes de mutations (suivre la mission, rester sur site) ne sont pas des évidences surtout quand personne ne vous donne les règles du jeu.

En effet, la perspective de se déplacer à plus de 50 km de son domicile pour se rendre sur son lieu de travail n'intéresse pas grand monde même avec une prime de restructuration.

Les cellules foncières ont été mises en place en septembre 2009. Malgré des débuts parfois difficiles que les agents avaient affrontés avec succès, cette mission cadastrale remplissait pleinement sa fonction de service public et désengorgeait le SDIF de Lyon.

Ce projet va à l'encontre du service rendu à l'usager en rendant inacces-

sible la perspective d'une réception physique pourtant bien utile. Il met les agents des SIP de Givors, Tarare, Villefranche dans une situation intolérable avec des conséquences en cascades pour les agents de catégorie C et B et finira d'asphyxier le SDIF de Lyon qui n'avait pas besoin de ça (GMBI, SURF, E-CONTACTS,...).

SFP dénonce et condamne fermement cette attitude de mépris du dialogue social qui dénote d'un comportement méprisant envers la totalité des collègues de Givors, Tarare et Villefranche.

L'inter-syndicale doit se réunir cette semaine et sommer la direction de nous fournir des informations.

SFP ne manquera pas de vous tenir informer des évolutions.

Ça chauffe à Bron, ça pète à Lyon !

La venue de Macron à Lyon pour la commémoration de la Résistance à Lyon à la prison Montluc où a été détenu Jean Moulin, grande figure de la Résistance Française, est passée (ou pas) inaperçue en raison du « périmètre de protection » mise en place lors de sa visite sur le site. Ce « périmètre de protection présidentielle anticasserolade » n'a fait qu'augmenter la gronde des 4 000 manifestants dans les rues lyonnaises, piqués au vif par la réforme des retraites.

Malheureusement comme pour l'incendie criminel survenu sur le site des Finances Publiques de Bron dans la nuit du jeudi 30 au vendredi 31 mars, les services publics ont été à nouveaux pris à partie par des casseurs.

D'une part, le bâtiment de la mairie de Lyon 3 a été victime de dégradations (la porte a été enfoncée et l'édifice dégradé).

Mais c'est avec une grande surprise que les agents travaillant sur le site de la Cité Administrative d'État ont constaté ce mardi matin que cette dernière a elle aussi été dégradée (des vitres de 6 m de hauteur ont été fracassées à coup de jet de pierres lors de cette manifestation...) l'information n'ayant pas été relayée immédiatement par la Presse.

Certains pourraient croire aux prémices de sa future démolition au profit de la nouvelle Cité Administrative d'État.

Nous ne pouvons que déplorer et condamner ces agissements contre les symboles de l'État qui impacte le quotidien des agents-résidents travaillant sur le site et des clients contribuables, mais aussi l'entêtement du président à maintenir une réforme des retraites massivement rejetée par les français.

Solidaires Finances Publiques apporte son soutien à tous les collègues de la CAE.

